

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 28 avril 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Nathalie LEFRANC a donné pouvoir à Mme Karine FRANÇOIS.

Étaient absents et excusés : M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 12 Nbre de votants : 13

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU.

N° 20260505 – 05 : OBJET – PROPOSITION DE CANDIDATS POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu les élections municipales du 20 mars 2026 ;

Conformément à l'article 1650 (1) du Code Général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune pour la durée du mandat municipal.

La nouvelle Commission Communale des Impôts Directs sera composée :

- du Maire, président de la commission,
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de 24 contribuables (remplissant les conditions inscrites au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts) proposée par délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, prenant acte de ce qui précède, **propose** les personnes ci-dessous, candidats à la Commission Communale des Impôts Directs,

Mickaël HAUSSIN

Isabelle CLOMESNIL

Philippe LEMARDELÉ

Hélène MOREAU

Pascale GASNIER-MENANTEAU

Nathalie LEBRET

Emmanuelle BEIGNON

Odile SCELLES

Jean-Claude DUHAMEL

Laurence CHARPENTIER

Karine FRANÇOIS

Antoine HAY

Sandra LEMARCHAND

Philippe LECONTE

Sébastien KOSLOFF

Nathanaëlle LEBLOND

Nathalie LEFRANC

Jean-Michel MENNELET

Eddy LEFORTIER

Alexandra BOESSEL

Jacques SENEAL

Martial TABARD

Ludovic MULLOT

Marion DELARUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « *pour* », 0 voix « *contre* », et 0 « *abstention* », **décide** :

→ **d'accepter** les propositions des vingt-quatre personnes ci-dessus désignées comme candidats à la Commission Communale des Impôts Directs, en plus de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Président.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 12 mai 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER MENANTEAU.